

Devenez Medecin Agréé pour le Contrôle Medical d'Aptitude a la Conduite !

Ce message vous est envoyé par l'ACFM, un organisme d'EVOLUTIS DPC, en partenariat avec le syndicat des médecins du permis de conduire
Si vous ne le visualisez pas correctement [cliquez ici](#) | Ne plus recevoir d'information [cliquez ici](#)



Nouveau
Devenez
Médecin Agréé
pour le Contrôle
Médical
d'Aptitude à la
Conduite !



Votre activité médicale est de plus en plus prenante et chronophage et votre temps très précieux. Vous voulez varier votre travail et vous ouvrir de nouveaux horizons ? L'exercice « Médecin Agréé Permis de Conduire » est fait pour vous. Il vous permettra de changer votre routine et d'examiner des usagers professionnels de la route ou malades nécessitant une visite médicale régulière dans votre cabinet et (ou) des usagers contrevenants (suspension, annulation ou invalidation de leur Permis de Conduire suite à conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants) examinés à deux médecins en commission médicale préfectorale.

La formation que vous propose d'effectuer l'ACFM en partenariat avec le SMACMAC répond à cette problématique et vous obtiendrez, au terme de la session de 1,5 jours, une attestation qui vous permettra de solliciter votre agrément au préfet de votre département, voire à ceux des départements limitrophes au votre. En effet seul le préfet est à même de vous agréer pour le contrôle médical d'aptitude à la conduite.

Nous vous proposons de vous inscrire à une des sessions suivantes :

Horaires : Vendredi 15h -> 18h30 - Samedi 9h30 ->17h30

LA REUNION	Vendredi 20 et Samedi 21 Avril 2018
MARSEILLE	Vendredi 25 et Samedi 26 Mai 2018
PARIS	Vendredi 1 et Samedi 2 Juin 2018
NARBONNE	Vendredi 8 et Samedi 9 Juin 2018

Ces formations s'adressent aux médecins de toutes les spécialités.

A l'issue de cette formation initiale, vous saurez :

- Appliquer le cadre réglementaire et l'organisation administrative du contrôle médical, et informer le conducteur du déroulé de l'examen, de ses éventuelles conséquences et de ses droits.
- Utiliser les outils du diagnostic médical : Pour évaluer les capacités physiques et mentales requises pour la conduite.

Experts :

Dr Dominique RICHTER

Dr Jean Pierre GARMY ou un médecin addictologue régional

M. Christophe RAMOND - Représentant de la Prévention Routière pour les sujets liés à la sécurité routière

Cette action de formation est payante (580 €).

Pour rappel, cette formation est éligible à une prise en charge individuelle partielle par le FAF PM – Fond d'Assurance à la Formation des Professions Médicales.

Attention, nombre de places limitées !

[Pour vous inscrire, télécharger le bulletin d'inscription ici](#)

Renseignements : Vanessa SAVARD : vanessa.savard@evolutisdpc.fr ou
01 43 18 88 26

*SMACMAC : Syndicat des Médecins Agréés pour le Contrôle Médical d'Aptitude à la Conduite



la formation de tous les médecins. ...

www.evolutisdpc.fr